



Délibération

DAFU / RH

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190626-2019_91DENVOIES-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2019

2019 - 91. DENOMINATION DE L'AVENUE PAUL JOSSE

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 27

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Erol URAL à Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE à Bruno DRAPRON, Caroline AUDOUIN à Annie TENDRON, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Laurence HENRY à Serge MAUPOUET.

Absentes excusées : 2

Brigitte FAVREAU, Claire CHATELAIS.

Secrétaire de séance : Françoise BLEYNIE

Date de la convocation : 19 juin 2019

Date d'affichage : **10 JUL. 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2129-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 février 1977 approuvant la dénomination de la voie Est-Ouest entre le Pont de Saintonge et le carrefour de la Route de Royan : avenue de Saintonge,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et bâtiments publics,

Considérant la disparition de Monsieur Paul JOSSE, ancien ingénieur des ponts et chaussées et également Maire de Saintes entre 1971 et 1977,



Considérant que Monsieur Paul JOSSE a œuvré dans de nombreux domaines notamment celui des infrastructures marqué par son appui en faveur du passage de l'autoroute A10 par la Ville de Saintes,

Considérant qu'il apparaît justifié de reconnaître son engagement et son dévouement au service de la Ville de Saintes,

Considérant l'avis de la commission dénomination des voies en date du 05 juin 2019,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 13 juin 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'accord de dénommer la portion de voie comprise entre le giratoire de la route de Royan et le giratoire Castagnary – Avenue Paul JOSSE,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 33

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

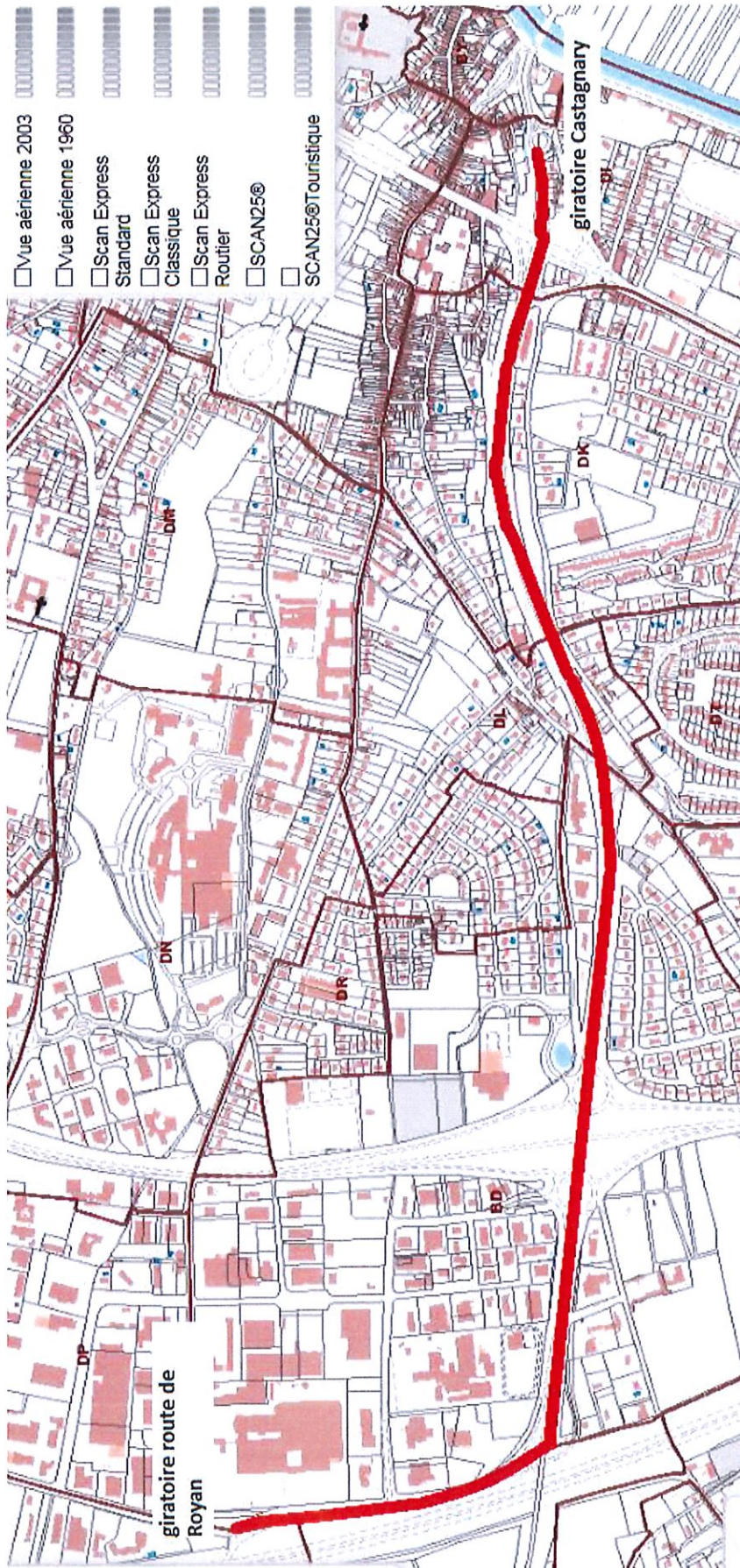
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Avenue Paul Josse - portion comprise entre le giratoire de la route de royan et le giratoire Castagnary